

## **DELIBERATIONS**

**02 DECEMBRE 2020**

<b>D 2020021201</b>	Désignation d'un représentant à la CLECT
<b>D 2020021202</b>	Désignation des représentants à l'agence iNord
<b>D 2020021203</b>	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
<b>D 2020021204</b>	Cartes cadeaux 2020
<b>D 2020021205</b>	Aides aux commerçants de proximité
<b>D 2020021206</b>	Modification durée de travail d'un agent titulaire
<b>D 20200212DM2</b>	Décision modificative
<b>D 20200212DM3</b>	Décision modificative



L'an deux mil vingt, le 02 décembre se sont réunis à la Salle Restauration scolaire, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice .....15

Nombre de Conseillers présents.....14

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Geoffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELE.

Absente excusée : Isabelle LESAGE

**Objet : Détermination du représentant de la commune de Chemy à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Le conseil municipal,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Considérant que la CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une communauté souhaite restituer aux communes une compétence. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charges, et ceci, quel que soit le montant des charges à transférer.

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la Communauté, à la majorité des deux tiers, et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Vu la délibération CC\_2020\_119 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 définissant la composition de la CLECT,

Considérant que le Conseil communautaire a décidé que :

- La CLECT est composée d'un représentant par commune, soit un total de 38 membres.
- Ce représentant doit être conseiller communautaire.
- Chaque commune désignera par une délibération du conseil municipal le nom de son représentant au sein de la CLECT.

Qu'il appartient à la commune de Chemy de désigner un représentant au sein de la CLECT,

Ouï l'exposé de son MAIRE,

**DECIDE à l'unanimité**

- De désigner Bernadette SION Comme représentant de la commune de Chemy au sein de la CLECT de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Ainsi fait et délibéré a CHEMY, le jour, mois, an susdit

Le Maire  
Bernadette SION





# Chemy

L'an deux mil vingt, le 02 décembre se sont réunis à la Salle Restauration scolaire, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice .....15

Nombre de Conseillers présents.....14

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Geoffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELE.

Absente excusée : Isabelle LESAGE

**Objet : Désignation des représentants de la commune de Chemy à l'Agence iNord**

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales...* »,

Vu la délibération N° D2018120609 en date du 12 juin 2018 par laquelle la commune de Chemy a adhéré à iNord.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux de procéder à la désignation des représentants de la commune de Chemy à l'Agence iNord

**Le conseil, après étude et délibération, décide à l'unanimité :**

- de désigner Monsieur Thibault GANTIEZ comme son représentant titulaire à l'Agence et Monsieur Maxime DUCHATEAU comme son représentant suppléant
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

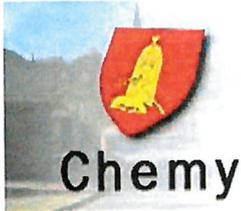
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits

Pour copie certifiée conforme

Bernadette SION

Maire





# Chemy

L'an deux mil vingt, le 02 décembre se sont réunis à la Salle Restauration scolaire, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice .....15  
 Nombre de Conseillers présents.....14

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Geoffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELE.

Absente excusée : Isabelle LESAGE

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Madame le Maire indique que l'Assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par Madame Le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits sans attendre le vote du Budget Primitif 2021,

Considérant que les crédits inscrits à la section d'investissement du Budget primitif 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette – après modificatives et hors reports – au chapitres 20, 21 et 23 s'élevaient à la somme de (136 200 € + 1 120 770 €) soit 1 256 970 €, le quart étant de 314 242,50 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 314 242,50 €
- Prend l'engagement de voter au budget primitif 2020 les crédits correspondants aux différents chapitres concernés.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
 Bernadette SION



Mairie de Chemy – 6 rue de la mairie  
 59147 CHEMY - TEL: 03.20.90.31.40 FAX:03.20.96.88.54  
 Site : <http://mairie.chemy.fr>  
 Email : [mairie@chemy.fr](mailto:mairie@chemy.fr)



L'an deux mil vingt, le 02 décembre se sont réunis à la Salle Restauration scolaire, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice .....15  
Nombre de Conseillers présents.....14

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Geoffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELLE.

Absente excusée : Isabelle LESAGE

**Objet : Cartes cadeaux – année 2020**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'occasion des fêtes de fin d'année des cartes cadeaux.

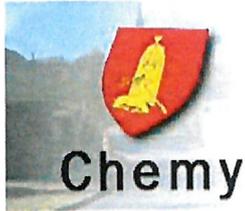
Après délibération le Conseil Municipal décide d'octroyer :

- 10 cartes cadeaux à 110 €

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
Bernadette SION





D2020021205

Envoyé en préfecture le 14/12/2020  
Reçu en préfecture le 14/12/2020  
Affiché le   
ID : 059-215901455-20201202-D2020021205-DE

L'an deux mil vingt, le 02 décembre se sont réunis à la Salle Restauration scolaire, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice .....15  
Nombre de Conseillers présents.....14

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Jeffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELE.

Absente excusée : Isabelle LESAGE

**Objet : Aides aux commerçants de proximité**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir un crédit pour apporter une aide financière aux commerces de proximité qui subissent des pertes financières en cette année 2020.

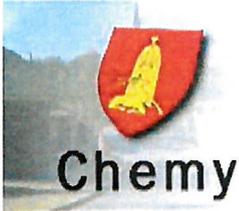
Après étude et délibération le Conseil Municipal décide :

- d'ajouter un bon de 30 € aux colis offerts aux aînés ;
- d'offrir aux gagnants des animations de fin d'année : concours des maisons illuminées et concours sapin décoré un bon de 40 € (4 gagnants pour les maisons illuminées, 3 gagnants pour les sapins) ;
- Ces bons seront à utiliser chez un commerçant de Chemy ou de Gondécourt dont la liste sera notée au dos du bon ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le budget 2021.

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
Bernadette SION





D2020021206

Envoyé en préfecture le 14/12/2020  
Reçu en préfecture le 14/12/2020  
Affiché le   
ID : 059-215901455-20201202-D2020021206-DE

L'an deux mil vingt, le 02 décembre se sont réunis à la Salle Restauration scolaire, les Conseillers Municipaux sous la Présidence de Madame Bernadette SION, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice .....15  
Nombre de Conseillers présents.....14

Etaient présents :

Bernadette SION ; Valérie CARLIER ; Céline DORCHAIN ; Maxime DUCHATEAU ; David DUHAYON ; Fanny DUPONT ; Joël FAYE ; Thibaut GANTIEZ ; Brigitte LEFEBVRE ; Marie-Pierre LEROY ; Audrey LUMETTA ; Geoffrey PERRIN ; Jean-Claude TELLE ; Hervé WARTELLE.

Absente excusée : Isabelle LESAGE

**Objet : Modification de la durée du temps de travail d'un agent titulaire**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la charge du poste d'adjoint administratif actuellement à 23h est à son maximum.

- Considérant l'augmentation de travail due à la gestion du site internet, à la dématérialisation de tous les dossiers par le secrétariat,
  - Considérant que ce poste sera en charge d'un nombre plus important de dossiers à traiter,
  - Considérant la proposition faite à cet agent en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 23/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
  - Considérant l'acceptation de ce dernier,
- Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **d'accepter l'augmentation d'heures du poste et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré à CHEMY, le jour, mois an susdit  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
Bernadette SION



D20200212DM2

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 059-215901455-20201202-D20200212DM2-DE

59145

Commune de CHEMY - Budget Communal M14

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DECISION MODIFICATIVE N° 2

## Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	24/11/2020

L'an deux mil vingt, le 2 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme SION Bernadette, Maire.

Objet : Decision modificative n ° 2 transfert de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 : Autres frais divers	10 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 000.00 €</b>	
D 6411 : Personnel titulaire		4 000.00 €
D 6453 : Cotisations caisses retraite		6 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>10 000.00 €</b>

Certifié exécutoire par Mme SION Bernadette, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/12/2020 et de la publication le 07/12/2020.

A Chemy, le 07/12/2020.




D20200212 DM3

Envoyé en préfecture le 16/12/2020  
Reçu en préfecture le 16/12/2020  
Affiché le   
ID : 059-215901455-20201202-D20200212DM3-DE

59145	Commune de CHEMY - Budget Communal M14
Code INSEE	Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 3

Nombre de membres en exercice	15		
Nombre de membres présents	14		
Nombre de suffrages exprimés	14		
VOTES : Contre	0	Pour	14
Date de convocation :	24/11/2020		

L'an deux mil vingt, le 2 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Bernadette SION, Maire.

Objet : décision modificative n°3 - rectification budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 : Autres frais divers	5 000.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000.00 €</b>	
R 775 : Produits des cessions d'immob.	5 000.00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>5 000.00 €</b>	

Certifié exécutoire par Mme Bernadette SION, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/12/2020 et de la publication le 14/12/2020.

A Chemy, le 14/12/2020

